

Cosmo 5 France
Société par actions simplifiée au capital de 72.350 euros
Siège social : 19 rue Martel – 75010 Paris
437 585 680 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 27 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vendredi 27 février,

Les soussignées :

LABELIUM INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital social de 83.072.929 euros, dont le siège social est situé 19 rue Martel, 75010 Paris et immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 834 561 029, représentée par son président, Monsieur Stéphane LEVY,

et

COSMO5 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 121.850.454 euros, dont le siège social est situé 19 rue Martel, 75010 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 900 657 354, représentée par son président, Monsieur Stéphane LEVY,

les « **Associées** »

Seules associées et propriétaires des 723.500 actions composant le capital social de la société **COSMO5 FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 72.350 euros, ayant son siège social 19 rue Martel, 75010 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 585 680 (la « **Société** »),

Après avoir rappelé que, par décision en date du 29 octobre 2025, il a été décidé de modifier la dénomination de la Société et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts dénommé « Dénomination sociale »,

Après avoir constaté que les statuts modifiés ont fait l'objet d'un dépôt, en date du 2 décembre 2025, au Greffe du tribunal des activités économiques de Paris (dépôt numéro 2025R169338),

Ont, conformément à l'article 19 des statuts de la Société, pris à l'unanimité les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant, constatées par le présent acte sous seing privé :

- *Constatation d'une erreur matérielle intervenue lors du dépôt de statuts et décision de procéder au re-dépôt des derniers statuts à jour de la Société auprès du Greffe, et*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

La société KPMG AUDIT IS, commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informée des présentes décisions à adopter par les Associées.

DS
SL

DS
SL

PREMIERE DECISION

*Constatation d'une erreur matérielle intervenue lors du dépôt de statuts
et décision de procéder au re-dépôt des derniers statuts à jour de la Société auprès du Greffe*

Les Associées, à l'unanimité,

Constatent, qu'à la suite d'une erreur matérielle, les statuts déposés auprès du Greffe du tribunal des activités économiques de Paris, en date du 2 décembre 2025, ne correspondent pas à la dernière version en vigueur dans la mesure où ils reprennent une version antérieure,

Confirment, en tant que de besoin, la validité et le maintien des décisions prises en date du 29 octobre 2025 sans modification de leur contenu, et

Décident de procéder à un nouveau dépôt auprès du Greffe du tribunal des activités économiques de Paris de la version intégrale des derniers statuts en vigueur de la Société, intégrant la modification de son article 3.

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associées **décident**, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du présent acte pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associées.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent procès-verbal est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com.

DocuSigned by:
Stéphane LEVY
2AE111C3CB9A465...

DocuSigned by:
Stéphane LEVY
2AE111C3CB9A465...

LABELIUM INTERNATIONAL
représentée par Stéphane LEVY

COSMO5 GROUP
représentée par Stéphane LEVY